



Flooz Transfert International



**Flooz étend son réseau de transfert international !**

Réception et Envoi vers le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et tout le réseau **WARI**

## POLITIQUE

# La C14 manifeste, entreprises et commerçants paient l'addition



## POLITIQUE P.3

**Afro Baromètre: le paradoxe togolais**

## ECONOMIE P.6

**FNFI: l'inclusion financière en marche**

## SOCIETE

**Erosion côtière: la croix des habitants du littoral** P.8-9

« Mimè tcha tchatcha »: P.13  
**bientôt sous le coup de la loi?**

## REPORTAGE

**MOOV & MFS signent un partenariat** P.14



# ASSURAUTO+

Avec **ASSURAUTO+**, nous prenons le relais en cas de sinistre.



Siège Social: 10, Av. Sylvanus Olympio / B.P. 1349 Lomé - TOGO Tel:(228) 22 22 93 64 / 65  
Fax: (228) 22 21 73 59 E-mail:togo@sahamassurance.com

**Qui dit mieux!!!**

## UN ACCORD BIEN VENU

Le 19 avril dernier, le gouvernement et les syndicats ont signé un protocole qui devrait mettre fin aux mouvements récurrents dans le secteur de l'éducation depuis plusieurs années ; le summum ayant été atteint depuis la rentrée scolaire en cours. C'est ce qu'espèrent en tout cas les différents acteurs, surtout les parents d'élèves et les apprenants, exaspérés par les perturbations que connaissent régulièrement les cours.

Considéré comme le fruit de plusieurs semaines de discussions inclusives, cet accord issu des travaux du groupe de travail créé ad hoc, a été paraphé par les fédérations des syndicats d'enseignants membres du Cadre permanent de concertation (CPC), la Coordination des syndicats de l'éducation du Togo (CSET) et le gouvernement. « Il vise à rétablir le climat d'apaisement et de sérénité nécessaire au bon déroulement des activités pédagogiques et scolaires qui ont été perturbées depuis la rentrée scolaire 2017-2018 par des mouvements récurrents de grève » peut-on lire dans le communiqué publié à l'issue de la cérémonie d'ouverture par le Premier ministre Sélom Klassou, qui l'a présidée.

De fait, malgré quelques réserves exprimées çà et là, les cours ont repris dans la quasi-totalité des établissements publics répartis sur le territoire. En espérant que cela ne soit pas de courte durée. Pour arriver à ce résultat, l'Etat a consenti des efforts et pris des engagements. Gageons qu'il saura les respecter parce que l'un des reproches qui lui est souvent fait par les partenaires sociaux, est de ne pas tenir ses promesses. Il y a intérêt. Comme l'ensemble de la communauté nationale d'ailleurs. En effet, cette formation au rabais et à l'à peu près qui est offerte de plus en plus aux élèves, du fait de la récurrence des grèves observées dans l'éducation nationale depuis plusieurs années, ne saurait constituer une option. Aussi, si on y ajoutait le niveau général de plus en plus faible, phénomène qui n'est cependant particulier au Togo, il y a lieu de s'inquiéter pour le futur de notre pays ; les médiocres ou même les passables, n'ayant jamais fait prospérer une nation. En s'investissant pour une sortie définitive de crise avec des engagements fermes et forts, le gouvernement a aussi coupé l'herbe sous le pied de tous ceux qui rêvaient, voire appeler à la jonction des luttes : enseignants, agents de santé et bien évidemment acteurs politiques.

Ce désamorçage ne doit pas être qu'opportuniste, car dans ce cas de figure, l'effet boomerang pourra être bien plus désastreux. Quant aux enseignants, il est clair qu'ils ont compris qu'il faut savoir finir une grève. Car le pourrissement est nécessairement préjudiciable à tous, en commençant par eux-mêmes, et surtout à leurs élèves. N'est-ce pas d'ailleurs ces derniers les plus importants, in fine ?

## La C14 manifeste, entreprises et commerçants paient l'addition.

Ayi d'ALMEIDA

**C'**est décidé. La coalition des 14 (C14) partis politiques de l'opposition reprend ses manifestations hebdomadaires. Sept (7) mois que cela dure. La trêve observée à l'occasion du dialogue aura fait long feu. Les marches, avortées pour cause d'interdiction il y a deux semaines, se feront à partir de ce mercredi 25 avril. A condition que les leaders de ce regroupement acceptent d'en changer les itinéraires initialement projetés, selon les recommandations du ministre de l'Administration territoriale et des Collectivités locales. On n'en prend pas le chemin. Tout cela au grand dam des commerçants et des entrepreneurs, qui font grise mine face à la salée addition qu'ils paient, après 210 jours de crise.

Dans une correspondance adressée le 20 avril dernier à ses responsables, le ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, a autorisé l'organisation projetée par la C14, des marches pacifiques publiques suivies de meetings les 25, 26 et 28 avril prochains à Lomé et dans plusieurs villes de l'intérieur du pays. Si la coalition, pour ce qui est de l'itinéraire, pourra donc, contrairement à ce qu'il y a quinze jours où elles furent interdites, organiser ses manifestations publiques, cette autorisation est enfermée dans certaines conditions.

D'abord, l'itinéraire initialement envisagé devra être changé. En effet, arguant de plaintes régulièrement reçues de la part de riverains des voies que les manifestants de la C14 empruntent depuis 07 mois pour les gênes subies, et afin d'« éviter que ne se produisent des troubles à l'ordre public au passage des manifestations », le gouvernement a demandé aux responsables de la C14 de revoir les itinéraires. Faute de réaction, et se fondant sur les dispositions des articles 12, 13, et 14 de la loi n°2011-010 définissant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques, monsieur Payadowa Boukpessi a recommandé de nouveaux itinéraires. Précisant que les anciens axes ne sont pas acceptés et rappelant que les manifestations sur les routes nationales ne le sont pas non plus.

Ensuite, elle devra renoncer aux manifestations dans certaines villes, notamment Bafilo, Mango et Sokodé, où elles demeurent interdites.

Enfin, pour les autres villes de l'intérieur du pays, les représentants de la C14 devront se mettre en rapport avec les préfets pour déterminer les itinéraires qui devront être différents de ceux habituellement empruntés, pour là également « soulager les populations riveraines des axes empruntés depuis 7 mois par les manifestants et éviter ainsi les risques de troubles à l'ordre public », souligne le ministre de l'Administration territoriale.

Que ce soit à Lomé comme à l'intérieur du pays, la C14 n'entend cependant pas déferer aux recommandations du gouvernement, et maintient les itinéraires initiaux. Pour la coordinatrice de ce regroupement, madame Brigitte Adjamagbo-Johnson, c'est une « interdiction déguisée ». « Nous maintenons

nos manifestations avec les anciens itinéraires » a-t-elle fait savoir. Réaction d'un membre du cabinet de monsieur Boukpessi : « force restera à la loi ».

## DEPRIME POUR LES ENTREPRISES :

C'est dans ce contexte qu'une étude de la

Chambre du commerce et d'industrie du Togo (CCIT) vient confirmer ce que tout le monde subodorait : le ralentissement de l'activité économique du fait de la crise et les difficultés auxquelles doivent de plus en plus faire face, les entreprises. Selon le document rendu public la semaine dernière, celles-ci ont perdu près de 50% de leurs chiffres d'affaires au second semestre 2017. Intitulé, « Enquête de l'opinion des entreprises sur le climat des affaires : impact de la crise socio politique sur l'économie nationale », l'étude qui a porté sur un échantillon de 912 entreprises, révèle que 71,93% des sociétés enquêtées ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires, tandis que 72,77% déclarent avoir une chute de leurs résultats due à la crise.



avec une économie totalement à terre, on ne pourra pas gouverner. Nous, nous demandons qu'il y ait une amélioration du climat des affaires et de la situation sociopolitique, pour nous permettre de pouvoir exercer normalement nos activités», a-t-il plaidé. Cette enquête vient en écho au reportage publié dans le N°196 de FOCUS INFOS paru le 24 janvier 2018 dans lequel, les commerçants, notamment ceux installés sur les itinéraires des manifestations de la C14, racontaient leur calvaire. La plupart indiquait déjà à l'époque, une baisse sensible de leurs chiffres d'affaires, de l'ordre de 50%.

## FIN DU DIALOGUE ?

Tandis que la plainte des commerçants et des opérateurs économiques monte, les nouvelles du front politique ne sont guère rassurantes. Aucune date n'est indiquée pour la reprise du dialogue qui, soit dit en passant, n'a à ce jour, accouché d'une quelconque avancée. Bien plus, le gouvernement considère comme la reprise des manifestations comme « la persistance de la volonté de la coalition de violer les mesures prises par le facilitateur ». Tout en prenant « acte de cette attitude regrettable », il confie vouloir « en tirer toutes les conséquences », tandis que l'opposition l'accuse d'être responsable du blocage actuel. Ambiance !

Selon le président de la CCIT, monsieur

## ENQUETE AFRO BAROMETRE : Le paradoxe togolais.

**L**e Center for Research and Opinions Polls (CROP) a publié le 19 avril dernier les résultats d'une enquête d'opinion des Togolais sur les grandes questions politiques actuelles du pays. Menée entre le 11 et le 23 novembre dernier sur un échantillon de 1200 adultes togolais répartis sur les 5 régions économiques du pays, elle fait partie d'une batterie comparative d'enquêtes nationales qui mesure les attitudes publiques envers la démocratie, la gouvernance, l'économie, le leadership, l'identité ainsi que d'autres questions y afférents, dénommées Afro Baromètre. Les conclusions confirment les grandes tendances qui font consensus dans le pays tout en révélant des paradoxes sur des sujets agitant la vie politique dans notre pays.

Selon les résultats Afro Baromètre, sans surprise, 87% des Togolais soutiennent la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels. C'est une tendance lourde qui perdure dans le temps, puisque ce chiffre était déjà élevé lors de précédentes enquêtes, avec 84% en 2012 et 85% en 2014 ; soit 3 points de plus en 3 ans. Ce résultat n'a guère rien d'étonnant puisque un consensus sur la question est réunie depuis longtemps et sur tous les bancs politiques, le principe de la limitation est acquis.

Les difficultés pour la réalisation des réformes, y compris celle limitant les mandats, sont davantage dues aux conditions de sa mise en œuvre que sur l'idée même de la limitation. De fait, si l'opposition considère ce chiffre comme la validation de son combat actuel par une écrasante majorité des Togolais, le gouvernement y voit également l'approbation de son projet de loi initié en septembre dernier, introduisant la limitation de mandat mais rejetée par les opposants.

Par ailleurs, le soutien des sondés à 77% au droit de vote de la diaspora n'est pas non plus une surprise puisque là également, aucune des forces animant la vie politique au Togo, ne s'y oppose, par principe. Si l'opposition exige son adoption sans délai, le gouvernement tout en

considérant que c'est une réforme pertinente à réaliser, argue qu'il faut bien se pourvoir avant sa mise en œuvre. Et rappelle opportunément qu'en 1991, la Commission constitutionnelle technique

encore plus difficiles et aléatoires à réaliser pour nos compatriotes de l'étranger... Si nul n'a le droit de denier à tout citoyen togolais le droit de vote, il n'est pas en revanche concevable que les voix

tendances consensuelles, il n'en demeure pas moins qu'elle révèle également des opinions paradoxales. Comme cette majorité relative 45 % contre 41 des sondés qui seraient d'accord avec la demande de l'opposition relative à la démission avant la fin de son mandat du président de la République. Alors que dans le même temps, 66% d'entre eux soutiennent le respect de l'ordre constitutionnel.

Ou encore comme les 66% qui estiment que l'opposition devrait maintenir la confrontation pour obtenir les réformes, tout en restant là également, dans la même proportion attaché au respect de l'ordre constitutionnel. Pour le coup, il faut tout de même relever que le terme « confrontation avec le gouvernement » n'est pas facilement appréhendable par les sondés quant à son contenu.

### DERNIER MOT AUX ELECTEURS :

Le résultat le plus commenté reste les 70% des Togolais, qui selon les sondeurs, ne souhaiteraient pas que le Chef de l'Etat brigue un nouveau mandat en cas

d'adoption de la réformes portant sur la limitation des mandats. Pour l'opposition, c'est la démonstration que les Togolais restent attachés à l'esprit et à la lettre de la Constitution de 1992 dont le retour est par ailleurs demandé par 63% d'entre eux, et qui exclue en toute hypothèse, l'exercice de plus de 2 mandats. En revanche pour le pouvoir, la question de la manière de la poser peut entraîner des réponses différentes. Des cadres de la majorité relèvent que ce sont les textes qui encadrent les élections qui déterminent la validité d'une candidature.

Et qu'au surplus, la loi ne rétroagissant pas, seul l'intéressé et son parti peuvent, le moment venu (deux longues années nous séparant de l'échéance et les opinions peuvent d'ailleurs évoluer) trancher cette question, et choisir le candidat le mieux placé et à même d'assurer leur victoire.

« Chiche alors. Raison de plus pour l'opposition d'aller aux urnes et de battre Faure Gnassingbé si elle est réellement convaincue que c'est l'aspiration de 70% de nos compatriotes » confie un ministre qui conclut que « les sondages, quoique sincères et fiables, ne sont que la photographie de l'opinion à un moment donné. Celle-ci peut évoluer dans le temps et en fonction de plusieurs impondérables. Mais surtout, une élection crée sa propre dynamique qui peut contredire toutes les certitudes antérieures. D'ailleurs de grandes élections récentes dans plusieurs pays ont démontré à quel point, les sondages pouvaient se tromper » CQFD.



Les responsables d'Afro Baromètre lors de la présentation du sondage

composée essentiellement de juristes n'avait pas retenu le vote de la diaspora.

Que face à la polémique, le gouvernement de transition, par la voix de son ministre des affaires étrangères, Abdou Touré Cheaka, avait soutenu que : « Si l'établissement des listes et cartes électorales, le recensement des Togolais de l'intérieur sont difficiles à réaliser en raison des fraudes qui ne sont un secret pour personne, ces opérations sont

des Togolais expatriés puissent modifier, voire même basculer parfois du simple au double, les résultats des élections ». Autant dire donc que chacun renvoie à l'autre la responsabilité de la non effectivité du droit de vote de la diaspora, tout en le considérant que c'est une réforme qui devra être réalisée à terme, comme le pense 77% des sondés.

### PARADOXAL :

Si l'enquête confirme de grandes

## Peut-on critiquer les sondages ?

**L**ors de la publication de son enquête le 19 avril dernier à Agora Senghor, le Center for Research and Opinions Polls a indiqué la méthodologie utilisée pour sa réalisation.

- Un échantillon nationalement représentatif des citoyens adultes
- L'ensemble des répondants sont aléatoirement sélectionnés.
- L'échantillon est distribué à travers les régions et les zones urbaines/rurales proportionnellement à leur part dans la population nationale.
- Chaque adulte a une chance égale d'être sélectionné.
- Des interviews dans la langue de choix du répondant
- Un instrument d'enquête standard pour tous les pays permettant des comparaisons inter pays

- L'enquête a interviewé 1 200 adultes togolais. Un échantillon de cette taille donne des résultats avec une marge d'erreur de +/-3% à un niveau de confiance de 95%.
- Il faut noter également que les femmes et les hommes ont été notés à égalité (50%-50%), 40 % des localités sondées sont urbaines contre 60% rurales. Parmi les sondés, 13% n'ont aucune indication formelle, 28% ont un niveau primaire, 47% secondaire, et 11% post secondaire. Ils sont 69% de religion chrétienne à avoir été interrogés, 12% musulmans et 20%

sans religion. Pour autant, quelle est la vraie valeur de ce sondage ? Et peut-on le critiquer ? Il est aujourd'hui considéré que les sondages d'opinions sont un mode d'expression démocratique qui permet d'exprimer la « volonté populaire », de « donner la parole » au peuple. Il serait une modalité d'expression du peuple.

Cependant, lorsque l'on observe les conditions dans lesquelles ceux-ci sont réalisés et utilisés, la situation pose question. Il suffit d'analyser l'essence et le fondement-même des sondages d'opinion pour en rendre compte : les présupposés sur lesquels ceux-ci s'appuient ne sont que rarement

vérifiés. Dans Faire l'opinion, le nouveau jeu politique, Patrick Champagne livre une analyse exhaustive de ce phénomène et rend possible un regard bien plus critique sur ce que sont réellement les sondages d'opinion..

Selon un article signé Charlene Calderaro et publié chez nos confrères d'Agora Vox, la première chose qui saute aux yeux, est la suivante : les sondages d'opinion prétendent exprimer « l'opinion publique » : quelque chose qui, en fait, n'existe pas. Elle cite Pierre Bourdieu qui, dans son ouvrage L'opinion publique n'existe pas, nous dit qu'on la considère

comme une « sommation purement additive d'opinions individuelles ». Or, selon lui, ceci sous-entend trois présupposés, rarement vérifiés. En premier lieu, questionner un enquêté sous-entend qu'il y ait un consensus sur les problèmes évoqués, c'est-à-dire un accord sur les questions qui méritent d'être posées. Ensuite, cela signifie aussi que tout le monde peut avoir une opinion sur ces problèmes. Enfin, le troisième présupposé réside dans le fait que toutes les opinions se valent, autrement dit que chaque opinion a la même force sociale. Ces trois présupposés fondent la pratique des sondages d'opinion, et force est de constater qu'ils sont difficilement vérifiables. (Suite à la page 4)

## Peut-on critiquer les sondages ?

(Suite de la page 3)

A défaut d'exprimer l'opinion publique, qui en réalité est elle-même un artefact, les sondages d'opinion sont une modalité du travail de construction de l'opinion publique : ils parviennent eux-mêmes à donner à l'opinion publique sa forme particulière. Ils s'imposent effectivement comme donnant une norme à l'opinion publique, une norme prétendue exister d'elle-même, alors même qu'elle est construite par les sondages. Produire quelque chose en faisant croire que celle-ci existe par elle-même, naturellement, telle est la méthode subtile utilisée.

Ensuite, la production de chiffre, de statistique, apparaît comme l'achèvement du travail des sondeurs, comme une finalité qui concrétise les résultats, rendus recevables par l'argument selon lequel « Les chiffres parlent... ». Les chiffres parlent, certes, mais encore faut-il scruter la façon dont ils ont été produits et révélés au grand jour.

Prenant exemple d'un sondage libellé comme suit, « Certains disent que pour s'en sortir, il faut introduire plus de libéralisme dans la société française. Etes-vous tout à fait d'accord... ? madame Calderaro soutient que le fait d'évoquer le libéralisme aux enquêtés sans même s'entendre sur le sens du terme, et sans que tous les citoyens y aient réfléchi au préalable, induit forcément le fait qu'une « opinion publique » sur le sujet n'existe pas, ou en tout cas n'existait a priori pas : ce sont les résultats de l'enquête d'opinion qui ont conduit à sa production, bien que la question suivante révèle un artefact inévitable dans les réponses de la première.

Et ce n'est certainement pas le

nombre 40 qui ressortira de cette enquête, nombre représentant le pourcentage des personnes interrogées qui répondent en réalité à une autre question que celle qui leur est posée. Cela signifie bel et bien que 40% des interrogés n'ont aucune opinion sur la question effectivement posée.

D'après Patrick Champagne, l'objectif n'est pas de mieux

Par ailleurs (oui, il y a pire), en observant les modalités de réalisation des sondages d'opinions, on constate que la forme est aussi cruciale que le fond et donne souvent lieu à des effets trompeurs. En ce qui concerne le fond, le premier risque est celui d'imposition de problématique ; il correspond à ce que nous avons vu précédemment, et d'après Pierre Bourdieu, « un effet exercé par

qu'une partie de l'électorat front national ne souhaite pas se prononcer en faveur du parti qu'ils élisent, car ce dernier étant à un extrême de l'échiquier politique est considéré comme « pas dans les normes ».

La forme est tout aussi importante : la formulation des questions en dit long sur les réponses. Selon qu'elles sont ouvertes ou fermées,

l'enquêté a plus ou moins de liberté de réponse. Lorsqu'il s'agit de questions fermées, plusieurs effets peuvent se faire sentir. Tout d'abord les effets de légitimité : la formulation des questions va indiquer ce qu'il est légitime de penser sur le sujet abordé, ou encore la naturalisation de la question qui induit un effet de stigmatisation par la question : c'est le cas des questions débutant pas « on classe habituellement...

». Ce type de formulation crée une normalisation de la réponse et donne l'impression que ne pas répondre courrait le risque de ne pas être dans les normes.

Par ailleurs sont à évoquer les effets cognitifs : les mots introductifs, loin d'être un détail, influencent la réponse : c'est la différence entre « croyez-vous » et « est-ce que vous croyez », ce dernier atténuant le caractère normatif de la formulation. Oui, aussi fou que cela puisse paraître, on constate une différence entre « Croyez-vous en Dieu ? », question à laquelle 81% des interrogés répondent oui, et « Est-ce que vous croyez en Dieu ? », à laquelle 66% répondent oui, et ce la même année (2).

La substitution de termes synonymes est également à prévenir car les synonymes ne sont en fait pas neutres et ne sont pas réellement équivalents bien qu'ils soient censés l'être : ils peuvent avoir des connotations différentes, qui vont modifier la propension de l'enquêté à répondre d'une manière ou d'une autre.

Ensuite vient l'effet d'acquiescement, celui des yeasayers (littéralement, « ceux qui disent oui »), qui donne lieu à une capacité de persuasion rendant la propension de l'enquêté plus élevée à dire oui ou à aller dans le sens qui est

celui favorisé par l'enquêteur.

Enfin, le dernier mais pas des moindres concerne l'ordre d'énumération des items de réponse conduisant à un effet de liste : en énumérant un certain nombre d'objet, les enquêteurs gardent à l'esprit que le premier et le dernier objet cité a une probabilité plus élevée d'être choisi par l'enquêté, et cela pour des raisons mémorielles. Ce sont tout autant d'éléments qui nous permettent d'affirmer que la production de résultats objectifs semble rarissime, et que les sondages d'opinion peuvent alors être détournés pour servir les intérêts de divers groupes.

Souvent considérés comme une modalité d'expression du peuple, ils sont en fait une modalité de construction de « l'opinion publique » : ils n'éclairent pas sur ce que pensent les citoyens, mais prétendent apprendre aux citoyens ce qu'« ils » pensent. Ce qu'« ils » pensent, puisque « l'opinion publique » prétend représenter une unité qui en fait n'existe pas, car elle repose sur des présupposés qui ne sont que peu ou prou vérifiés.

Pour ces raisons, les résultats des sondages d'opinions peuvent servir les intérêts de différents groupes : le gouvernement et ses dirigeants, les leaders des partis politiques, la presse et ses journalistes... c'est en cela que se confirme leur caractère biaisé et tourné à l'avantage de quiconque s'en sert et tente d'en extraire sa propre légitimité.

Ils permettent à la presse d'exprimer de façon plus légitime ses propres couleurs et positions politiques, apparaissant comme ratifiées par le peuple, ou encore de « faire le buzz » en recherchant le gros chiffre. C'est notamment le cas de ce sondage réalisé par la Sofres : « A votre avis, qu'est-ce qui explique le mieux la délinquance de certains jeunes ? Est-ce surtout un problème familial, les parents ne jouent pas leur rôle (manque d'attention aux enfants, mécontentement), ou bien est-ce surtout un problème de société (chômage, violence dans les médias) ? ». 57% des enquêtés ont répondu qu'à leur avis c'était surtout un « problème de société », ce qui a permis au magazine de tirer en gros caractères : « Délinquance : la famille n'est pas coupable ».



voir la réalité, mais de créer un effet de consensus : il faut qu'une majorité se déclare au cours de l'enquête, rendant possible l'énoncé : « les français pensent que, veulent que... ». Les sondeurs « confondent ce qui existe en fait avec ce qui normalement posé comme devant être », ce qui lui permet de réfuter l'argument d'Alain Lancelot évoqué précédemment. La multiplication des sondages d'opinions a en fait délégitimé leur objectivité puisque, techniquement, les questions évoquant tous les aspects de l'actualité n'ont pas créé consensus dans la population, et par là-même, « l'opinion publique » à leur égard est parfois inexistante ou alors, en tous cas, inégalement répartie entre les différentes couches de la population.

toute enquête d'opinion qui résulte du fait que les questions posées ne sont pas des questions qui se posent réellement à toutes les personnes interrogées ».

A ce risque s'ajoutent les effets de passation, qui sont une violence symbolique exercée par l'enquêteur sur l'enquêté en raison des différences de propriétés sociales. Cela signifie que le dispositif du questionnaire peut avoir un effet intimidant car il reproduit un principe scolaire selon lequel « il faut donner la bonne réponse », ce qui pousse l'enquêté à répondre coûte que coûte plutôt que de perdre la face. Les effets de contexte, eux, signifient que les enquêtés cherchent à s'adapter à ce qu'ils croient qu'on attend d'eux, en d'autres termes, cherchent à se fondre dans la norme. C'est notamment suite à cet effet



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé  
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

### • Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

### • Rédaction

Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

### • Collaboration

Edem QUIST

Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNKA

### • Distribution

Bernard ADADE

### • Maison du journalisme

Casier N°49

### • Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237

99587773

### • Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 22 35 77 66

+228 22 19 78 20

Lomé Togo

### • Tirage

2500 exemplaires

## GUINEE BISSAU :

✉ Ayi d'ALMEIDA

### Une tradition de crise

**L**e 16 avril dernier, le président bissau-guinéen José Mario Vaz a nommé Aristides Gomes, un dirigeant du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), premier ministre. La nomination de cet ancien chef de gouvernement de 2005 à 2007 sous le régime du défunt président Joao Bernardo Vieira Nino, au lendemain du Sommet extraordinaire de la Communauté Economique des Etats de l'Ouest (CEDEAO) tenu le 14 avril et consacré essentiellement à la question bissau-guinéenne, constitue indéniablement une étape importante dans le dénouement de la énième crise que traverse ce pays. Retour sur trois ans de tensions qui n'auront pas laissé indifférente l'organisation sous-régionale.

La énième crise politique que traverse la Guinée -Bissau, pays en proie également à des récurrents coups d'Etat et au règne des narco trafiquants, est peut être en train de connaître son épilogue, après le sommet de Lomé et les engagements pris et tenus par le président José Mario Vaz. Notamment la nomination d'un nouveau premier ministre, la convocation en novembre prochain d'élections législatives. A ceci, il faut ajouter la reprise des travaux au parlement ainsi que la fixation projetée par les députés des modalités de fonctionnement de la Commission nationale électorale (CNE).

La crise en voie de résorption est née le 12 mai dernier suite au renvoi du gouvernement dirigé depuis septembre 2015 par Carlos Correia. Pour justifier ce deuxième renvoi en deux ans de mandat, le président a fustigé l'absence de plan gouvernemental. « J'ai pris une décision qui responsabilise les partis politiques en leur donnant l'occasion de prouver qu'ils placent l'intérêt supérieur de la nation et du peuple au-dessus de leurs intérêts personnels ou de groupe ou de parti », s'est-il expliqué dans une allocution retransmise par la presse. Mais il faut remonter à août 2015 pour en comprendre les germes. A cette date, Mario Vaz a congédié son Premier ministre Domingos Simões Pereira, en poste depuis juin 2014. Entre les deux hommes, la mésentente était notoire.

Alimentées par leur rivalité pour prendre le contrôle du PAIGC lors des élections législatives et présidentielle de 2014, les tensions entre eux se sont encore aggravées après leur ascension au pouvoir en raison du régime semi-présidentiel, qui fait du Premier ministre le véritable homme fort du pays.

Alors que le président reprochait à son Premier ministre de ne pas le tenir suffisamment informé des affaires en cours et lançait contre lui des accusations de corruption, les partisans de Domingos Simões Pereira affirmaient de leur côté que la popularité de ce dernier aurait fait de l'ombre au président, qu'ils accusaient également de trop s'immiscer dans les affaires du gouvernement.



Le président bissau-guinéen José Mario Vaz

« Il faut que le président comprenne que selon la Constitution, c'est le gouvernement qui gouverne », répétait alors Agnelo Regala, président de l'Union pour le changement (UM) et ancien ministre de la Communication. Selon ce dernier, le président n'aurait pas dû procéder aux limogeages de Domingos Simões Pereira et de Carlos Correia.

Après de longues semaines de vacance politique et de médiations régionales, la nomination en septembre 2015 de Carlos Correia, un vétéran du PAIGC, devait en effet clore la crise. C'était sans compter la fronde de 15 députés du PAIGC, qui ont refusé fin décembre de voter la confiance au gouvernement. L'affaire s'est peu à peu envenimée : après les avoir exclus du PAIGC puis démis de leurs fonctions de députés, la Cour suprême a finalement décidé de réintégrer les 15 frondeurs à l'Assemblée. Depuis, leur retour a donc fragilisé la majorité absolue du PAIGC, qui dispose théoriquement de 57 sièges sur 102. Sans les 15 élus, le parti ne conserve donc que 42 sièges, soit seulement un de plus que la principale force d'opposition, le Parti de la rénovation sociale (PRS).

#### PORTE DE SORTIE :

Les négociations entre les protagonistes de la crise ont été sanctionnées de plusieurs échecs. Or, selon la Constitution bissau-guinéenne, il revient au parti vainqueur des élections législatives - soit le PAIGC - de proposer le nom

du Premier ministre, que le président doit ensuite accepter et désigner. La situation se complique un peu plus avec les statuts du PAIGC, qui préconisent que le rôle de chef de gouvernement soit endossé par le chef du parti, soit Domingos Simões Pereira.

De fait, les responsables des cultes catholiques et musulmans ont été mis à contribution pour assurer la

médiation entre le palais présidentiel et le siège du PAIGC. Pour le ministre togolaise des Affaires étrangères, Robert Dussey, « tous les acteurs Bissau-guinéens (hommes, femmes, religieux, anciens combattants, sages, jeunes, société civile) avaient besoin d'être écouté ; c'est bien ce que nous avons fait durant nos missions ».

« Evidemment, il était important pour la CEDEAO de comprendre

l'environnement politique de ce pays frère et surtout de rappeler, de sensibiliser tous ces acteurs à leur responsabilité morale et politique vis-à-vis du peuple Bissau-guinéen et de son avenir » relève-t-il, pour se réjouir de cette sortie de crise. Pour lui, cet exploit vient de la classe politique et du président José Mario Vaz, qui ont pu durant ces longues et périlleuses négociations surmonter leurs divergences. « Nous devons les féliciter tous et les encourager à œuvrer tous pour une paix durable en Guinée-Bissau » a-t-il conclu, tout en rendant un hommage appuyé comme d'ailleurs Mario Vaz lui-même, au président Faure Gnassingbé, l'un des artisans de l'accord de Lomé. Pour s'assurer de l'effectivité de sa mise en œuvre, un comité de suivi a été mise en place. Composé du chef de l'Etat guinéen et médiateur de la CEDEAO, Alpha Condé, de son homologue togolais et président en exercice de l'organisation régionale, Faure Gnassingbé, et du président de la Commission de l'organisation, Jean-Claude Brou, il prendra toutes les dispositions idoines pour la mise en œuvre de la feuille de route, notamment la formation d'un nouveau gouvernement dirigé par le Premier ministre, Aristides Gomes, la réouverture du parlement, la nomination des membres de la Commission nationale électorale et l'organisation des élections législatives en novembre 2018.



A l'occasion de la Journée Internationale de la liberté de la presse  
le Conseil National des Patrons de Presse organise

**weekend**  
entre  
**les Professionnels de la Presse**

**11, 12 et 13 Mai 2018**

Hotel LE LAC PARADIS Agbodrafo

Info-ligne:  
90110506  
90158753/91448424  
Page Facebook : Weekend entre les professionnels de la presse

© Designed by Jam-Lyce Vision

## FNFI :

## Quatre ans après, l'inclusion financière en marche

**P**arti de la vision de contribuer de manière significative à repousser les frontières de l'exclusion financière à l'endroit des populations les plus pauvres, le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) a été lancé en 2014 à Kara par le Président de la République Faure Gnassingbé. La mise en place de ce mécanisme visait aussi à parvenir à éliminer la pauvreté sur la base d'une inclusion financière en apportant une solution durable aux contraintes spécifiques d'accès des populations, surtout pauvres des zones rurales très reculées et souvent exclues des systèmes classiques de financement. Un bilan rendu public le 13 avril dernier, par le Directeur général du Fonds, Yves Manawe Gnaba, témoigne par rapport aux crédits octroyés et aux populations touchées, du chemin parcouru après quatre années d'opérationnalisation.

Au total, 1 448 456 microcrédits ont été octroyés pour un montant total de 72,8 milliards de Francs CFA mobilisés et plus de 800.000 bénéficiaires répartis sur environ 85% des villages togolais. En termes de mobilisation de ressources, le FNFI a reçu de l'Etat de 2014 à 2017 un montant de 32, 118 milliards de FCFA et 10 943 milliards provenant des partenaires techniques et financiers, qui ont permis de faire les opérations de crédit et d'assurer le fonctionnement du fonds. Les remboursements des crédits ont tout de même permis de renouveler une partie du fonds.

A l'analyse, le directeur du fonds affirme qu'en « quatre années d'opérationnalisation, le FNFI est solidement intégré dans le paysage financier, et reconnu au plan national et international ». Avant de préciser que le FNFI peut se prévaloir d'être une « institution par excellence de la promotion de la finance inclusive ». Sur le terrain, le FNFI à travers son mode opératoire du « faire-faire », a lancé depuis son opérationnalisation six (6) produits de crédits que sont l'APSEF (Accès des Pauvres aux Services Financiers), l'AGRISEF (Accès des Agriculteurs aux Services Financiers), l'AJSEF (Accès des Jeunes aux Services Financiers), le PAIFFV (Projet d'Appui pour l'Inclusion Financière des Femmes Vulnérables), le PAS (Produits d'Accompagnement Spécial), et le PS (Produits Saisonnier) en plus d'un produit transversal

dénommée ASSUR- FNFI, tous ne sont pas des dons comme beaucoup mis en œuvre sur le terrain par les se sont trompés à l'interpréter, mais



Yves Manawe Gnaba, DG FNFI

Prestataires de Services financiers (PSF) par le biais d'une convention de partenariat et de performance.

Ces différents types de crédit variant de 30 000 pour le cas de l'APSEF à la première souscription à 300 000 F FCA pour l'AJSEF, ont permis aux bénéficiaires de démarrer ou de consolider leurs activités génératrices de revenus.

Le bilan des quatre années d'opérationnalisation fait aussi ressortir l'état des remboursements des crédits octroyés et des renouvellements de crédits.

#### UN TAUX MOYEN DE REMBOURSEMENT SATISFAISANT MALGRE LES DIFFICULTES

Les crédits octroyés à travers le FNFI

des fonds à rembourser. Ainsi en termes de remboursements, le bilan du FNFI affiche des taux satisfaisants malgré les difficultés liées parfois à la mauvaise foi de certains bénéficiaires et aux contre-performances liées au produit AGRISEF imputés aux aléas climatiques.

Selon le rapport, le taux de remboursement moyen des PSF vers le FNFI de 2014 à 2017 est passé de 100% en 2014 à 93,7 % en 2015. A la date du 31 mars 2018, ce taux de remboursement est de 92,8% tandis que le taux moyen de remboursement des bénéficiaires vers les PSF est passé de 93 % en 2014 à environ 81,3% en 2016. Ces chiffres sont nuancés avec des taux de remboursement de 100 % enregistrés dans certaines zones notamment dans la région des Savanes.

Le bilan révèle aussi que les remboursements des bénéficiaires ont permis en partie de faire 586 645 renouvellements de crédits témoignant de l'efficacité du mécanisme de la finance incluse porté par le FNFI. En effet, ces statistiques appréciées sont dûes aux stratégies mises en place par l'équipe dirigeante du FNFI.

« Nous sommes parvenus à ces résultats grâce au professionnalisme avec lequel nous avons mené les actions sur le terrain. Et surtout par notre mode opératoire qu'est le faire-faire où le crédit n'est pas fait par nous-même mais par des institutions de micro finances qui sont à proximité des populations... Nous avons aussi mis en place un mécanisme de suivi sur le terrain qui nous permet de réagir dans une rétroactivité permanente à ce qui n'a pas marché », confie monsieur Gnaba.

Le remboursement occupant une place de choix pour garantir la mobilisation des ressources et assurer par ailleurs le renouvellement des crédits, le FNFI s'est engagé à intensifier les sensibilisations et accompagnements des bénéficiaires pour qu'ils cernent mieux le mécanisme et qu'ils remboursent plus facilement les crédits.

#### DE BONNES PERSPECTIVES EN 2018

Depuis 2014, le FNFI contribue

progressivement à lever les barrières invisibles qui empêchaient certaines franges de la population d'accéder aux crédits financiers pour lancer ou relancer leurs activités génératrices de revenus.

Courant l'année 2018, qui est la dernière de la première phase de 5 ans de mise en route de ce fonds à l'initiative du chef de l'Etat, l'accent sera mis selon le dirigeant du FNFI sur la qualité des services dans un contexte de consolidation des actions et de la poursuite de l'inclusion financière.

Un nouveau produit dénommée « Produit d'équipement agricole » pour la région des Savanes en phase pilote sera lancé au cours de cette année. La phase pilote du guichet refinancement dans le cadre du mécanisme de facilitation de l'articulation entre les SFD et les banques, sera opérationnel.

Il sera procédé également à la mise en œuvre de l'étape I de l'Accord de prêt du Projet d'Appui à la micro finance au Togo approuvé en décembre 2017 par la BID et de la mise en œuvre de la composante Financement du Projet National de Promotion de l'Entreprenariat Rural (PNPER) dans le cadre du changement de l'ancrage institutionnel.

Le FNFI envisage aussi la poursuite de la mobilisation de ressources financières, la mise en œuvre des produits en vue de toucher de nouveaux bénéficiaires. Le fonds accompagnera les PSF à travers des mécanismes de facilitation et de sécurisation, sans oublier le suivi et le contrôle des activités. La digitalisation des services financiers sera aussi au cœur des grandes actions à mener courant 2018.

## Le FNFI a changé la vie de Naka Tchalla

**N**aka Tchalla, résident dans la localité de Yadé Bohou dans la préfecture de la Kozah tient et compte désormais des billets de banques grâce à la boisson locale Tchoukoutou, qu'elle brasse et vend grâce à un crédit reçu auprès de la micro finance PROMOFINANCE de Kara partenaire du FNFI.

« Quand on dit qu'il y a la pauvreté dans notre pays, certains peinent encore à y croire. Mais je peux vous assurer qu'il y a des personnes qui n'ont jamais tenu entre leurs mains, un simple billet de 5000FCFA. Et avant le lancement du FNFI, je faisais bien partie de ses personnes » confie-t-elle.

Avec les facilités d'accès au crédit mises en place par le gouvernement à travers le FNFI, Naka Tchalla témoigne qu'elle est parvenue à

sortir de la pauvreté.

«Le FNFI nous a permis véritablement de sortir de la pauvreté. Je me suis laissé convaincre par le fonds depuis son lancement... De fil en aiguille, je me suis conformée à toutes les dispositions pré crédit et j'ai obtenu successivement une première tranche du crédit APSEF de 30.000 FCFA, une seconde de 40.000 FCA. Ceci m'a permis de démarrer la vente de boisson locale Tchouk ici à Yadé. Et comme vous le savez, ici au nord, la

boisson locale est une boisson très bien appréciée par les populations. Ce qui me permet de faire un chiffre d'affaire assez conséquent et j'arrive à rembourser le crédit aisément », affirme Naka Tchalla.

L'expérience de Naka fait tâche d'huile dans toute la région, car elle fait partie des premières bénéficiaires du FNFI. Aujourd'hui, elle arrive à mobiliser d'autres femmes à travers des séances de discussions autour

des produits du FNFI.

Pour Naka Tchalla, c'est « extraordinaire de savoir qu'après avoir vainement sollicité les micro finances classiques, le gouvernement est venu à la rescousse des plus vulnérables en mettant à leur disposition un crédit sans garantie et sans épargne préalable ». Raison pour laquelle elle s'est engagée à mobiliser d'autres femmes à s'intéresser au FNFI.

A l'instar de Naka Tchalla, les crédits



du FNFI changent la vie de beaucoup de bénéficiaires et contribuent aux mutations socio-économiques dans les communautés.

## AYEKOTAN AYA OVI AKPAKI, RESPONSABLE DE AYEKOTAN SARL-U :

« Quand vous consommez togolais, vous contribuez à la création de dizaine d'emplois »

**L**e marché togolais est inondé de bouillons alimentaires (lire Focus infos N°197) qui se sont substitués aux ingrédients naturels. Plusieurs alertes mentionnent les risques que fait peser leur consommation sur la santé. De fait, sont de plus en plus proposées des solutions alternatives, dont celle d'Ayékotan Ayaovi AKPAKI. Ingénieur en électronique de formation, il a choisi d'investir dans l'agro-alimentaire. Sa société AYEKOTAN SARL-U vient de mettre sur le marché une épice typiquement africain : Ilétou.

Constitué d'un mélange de 9 ingrédients à savoir le gingembre, le clou de girofle, l'ail, l'anis, pèbè (ayikou), poivre de selim (esso), coriandre, bales de cannellier (atikanli), Ilétou a une odeur délicieuse qui confère aux repas une saveur unique.

Pour AKPAKI, le déclic est intervenu à la suite d'un forum auquel il a participé en Europe. Au cours de cette rencontre, il s'est rendu compte que les repas qui lui sont servis manquaient d'épices, cette saveur africaine qui donnait du goût aux repas. C'est alors qu'il s'est rendu dans un magasin africain pour trouver ce qu'il cherchait. Ce n'est qu'après qu'il

s'est senti africain en mangeant en Occident.

A son retour, à la suite de plusieurs recherches dans le domaine, il a lancé son projet de production d'épices bio et naturelle. « Nos épices sont faits naturellement sans additifs ni conservateurs, alors que les bouillons le sont à base d'additif qui causent des cancers et autres maladies », relève l'ingénieur. Et ce n'est pas tout, Ilétou est très économique et facile à utiliser. Pas besoin de l'écraser.

Traitées et produites dans des conditions d'hygiène et de sécurité, les épices Ilétou sont régulièrement contrôlées par l'ITRA (institut togolais de

recherches agronomiques).

« il faut toujours vérifier la composition de tout ce qui est comestible. On travaille donc avec l'ITRA parce que notre objectif est également de produire pour l'exportation » explique le chef d'entreprise. En attendant d'avoir l'agrément de l'ITRA, étape essentielle pour pouvoir exporter, il se réjouit de l'accueil réservé à son épice sur le marché local.

Ses difficultés restent l'approvisionnement.

Ce qui n'empêche pas le jeune entrepreneur de rester positif et ambitieux. Prochaine étape : réunir tous les acteurs de l'agro-



alimentaire bio autour d'une plateforme pour booster leurs activités. En attendant, il invite ses compatriotes à consommer local et bio : « Quand vous consommez togolais, vous aidez d'autres

Togolais à trouver de l'emploi. Car, quand un entrepreneur se lève, ce sont des dizaines d'emplois qui sont créés derrière lui et en consommant local, l'encouragez », assure-t-il.

## CORIS EPARGNE LEADER

Minimum 5.000.000 FCFA,  
rémunérée à **4,75%**  
deux fois par an.



La Banque Autrement  
www.corisbank.tg



## EROSION CÔTIÈRE :

## La croix des habitants du littoral

**L**e gouvernement togolais veut lutter sensiblement contre l'érosion côtière. Il s'est doté d'un plan de financement à hauteur de près de 96 milliards de F CFA. Le plan d'action S est partie intégrante d'une dynamique globale de lutte contre les effets du réchauffement climatique sur les côtes de l'Afrique de l'Ouest et qui vise à aider ces pays côtiers à une gestion durable de leur façade maritime. Le programme sur les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest (WACA) a été lancé par la Banque mondiale en 2015. En attendant l'effet de ses financements annoncés, les populations riveraines des états côtiers notamment sur la lisière togolaise, souffrent le martyr.

Aujourd'hui, le changement climatique brise le parfait amour qui a toujours prévalu entre les hommes et dame nature pendant des milliers d'années. Désormais, la terre s'effrite que ce soit au pôle nord comme au sud. L'une de ces conséquences du changement climatique est l'érosion côtière qui dévisage les plages dont les sables fins attiraient, autrefois, les touristes.

De fait, l'érosion côtière touche plus particulièrement 11 pays en Afrique : l'Afrique du sud, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Liberia, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, Togo, et le Bénin. L'avancée exponentielle de l'érosion côtière cause la disparition accélérée des écosystèmes et habitats tels que les récifs côtiers, les mangroves.



La côte rongée par les eaux

## UNE PROBLÉMATIQUE SOUS-RÉGIONALE

En Afrique de l'Ouest, le phénomène a pris une proportion alarmante forçant les populations riveraines à abandonner leurs habitations depuis quelques années.

Selon les experts, l'érosion côtière sévit sur une distance comprise entre les dunes Orange de la Mauritanie jusqu'aux forêts tropicales du Cameroun.

Une vue panoramique de la côte du golfe de Guinée en Afrique occidentale décrit bien l'avancée exponentielle de ce phénomène.

Aujourd'hui, la mer engloutit par endroit entre 6 et 10 mètres du littoral togolais. Cette triste réalité est plus criarde à Aného, une localité située à environ 45 kilomètres de la capitale, où l'érosion côtière a contraint les populations riveraines à abandonner leurs habitations.

Selon Pr. Blim Adoté Blivi, Directeur du Centre de gestion intégrée du littoral et de l'environnement (CGILE) de l'Université de Lomé, et Directeur du Centre national de données océanographiques, cette situation est due au tarissement des roches sédimentaires et également à l'avancée de la mer.

« La situation de l'érosion côtière que connaît notre pays est due au tarissement des roches sédimentaires. Les populations aussi en sont pour quelque chose car ils ramassent du sable sur les plages pour les grands

travaux de construction de logement dans certaines localités. Il vous suffit d'aller à Avepozo vous verrez cette triste réalité », a expliqué Pr. Blivi. Les autorités togolaises ne cessent de multiplier les actions visant à ralentir les conséquences néfastes de l'érosion côtière sur le littoral.

La réalité reste la même partout dans les pays côtiers du Golfe de Guinée. A Nimanya, une localité située sur la coté, la désolation se lie sur la face de certains riverains obligés d'abandonner leurs habitations devant la furie dévastatrice des vagues de la mer.

Des vestiges de l'esclavage construit au 18e siècle, autrefois, considéré comme un site touristique par excellence illustre bien la gravité du phénomène de l'érosion côtière sur le littoral ghanéen.

Aujourd'hui, le gouvernement togolais continu par déployer d'importants moyens financiers pour la mise en place des épis et digues pour servir de barrière artificielle contre le phénomène. Le Bénin fait également partie de la liste des pays en proie à l'érosion côtière qui dévaste les belles plages en Afrique de l'Ouest. En effet, l'érosion côtière engloutit environ 12 à 15 mètres du littoral béninois chaque année et sévit sur environ 125 kilomètres. Le phénomène a atteint une allure beaucoup plus inquiétante à Agoué, une localité située sur la côte à l'ouest du pays, où

la mer continue d'avancer à grands pas dévastant ainsi les habitations des populations riveraines. Cette situation est similaire dans la plupart des grandes villes situées le long du littoral du Golfe de Guinée. De Saint Louis et l'Île de Gorée au Sénégal en passant par Banjul en Gambie, Lagos et Calabar au Nigeria, Monrovia au Liberia, Nouakchott en Mauritanie et le bassin du Grand Bassam en Côte d'Ivoire, la réalité des populations demeure la même.

## DIFFICULTÉS DES POPULATIONS RIVERAINES

Au Togo, ce phénomène se traduit par la perte des dizaines d'hectares de la superficie du littoral (en moyenne 16 ha l'an), l'engloutissement des habitations des communautés riveraines et le déplacement des populations victimes. Le dernier événement important survenu en août 2012, a fait déplacer quinze ménages de Doévi Kopé et Agbavi. « Nous étions obligés de quitter nos habitations pour fuir devant les vagues en furie qui ont aussi pris d'assaut nos jardins situés sur le littoral. Hormis la perte de nos habitations, nous ne pouvons plus exercer nos activités rémunératrices telles que le maraîchage », a expliqué un habitant de Messancondji, une localité qui subit aussi les rafles de l'érosion côtière au Togo. Ces soucis sont partagés par Alain Lawson, un jardinier qui a jeté l'éponge quelques années plus tôt face à l'avancée de

la mer : « Nous avons notre jardin près de la berge. Donc, nous étions les premiers à être contaminés par l'eau de mer qui a infiltré nos puits. Je produisais spécialement du chou et de l'oignon. En 2014, nous étions obligés d'abandonner à cause de

Pour les experts togolais, la réalité de ces populations riveraines ne va pas changer de si tôt à cause de fortes pressions marines qui mettront à rudes épreuves les côtes de la ville d'Aného dans les années à venir.

« La salinisation des terres, des eaux souterraines et de surface, associée au phénomène d'ensablement de la rive de la lagune et les nouvelles embouchures de la mer sont des signes tangibles de vulnérabilité de la ville d'Aného. Elle sera soumise à de fortes pressions marines », a indiqué le Pr. Blim Adoté Blivi.

Dans ses études sur la « Vulnérabilité de la côte togolaise à l'élévation du niveau marin : Une analyse de prévision et d'impact », le Géomorphologue togolais annonçait que la hausse du niveau marin le long des côtes du Golfe de Guinée pourrait atteindre 30 cm en l'an 2030, 1930 étant considérée comme l'année de référence. Le scénario climatique par rapport à l'émission de gaz à effet de serre, prévoit une constante augmentation de la température. De 0,1°C en 2000, elle passera à 0,4°C en 2020 puis 0,5°C en moyenne en l'an 2030. Estimée à 1,7 cm en 2000, l'augmentation du niveau marin atteindra 7,5 cm en 2020 puis 11 cm en moyenne en 2030.

## DES EFFORTS DE RÉSILIENCE

Aujourd'hui, les voix s'élèvent pour faire face à cette situation catastrophique qui sévit le long du littoral du Golfe de Guinée afin de redonner espoir aux populations riveraines.

La mise en place du Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) illustre bien cette prise de conscience de la part des politiques.

Le PRCM s'implique depuis sa création dans les aspects financiers et techniques de la lutte contre le phénomène de l'érosion côtière en Afrique de l'Ouest.

Au cours de la première conférence africaine sur l'érosion côtière tenue les 18 et 19 mai 2009 à Dakar, les experts se sont penchés sur la problématique de l'érosion côtière en Afrique de l'Ouest.

Ils ont salué la prise de conscience des dirigeants africains concernant le phénomène qui sape les efforts de développement dans les différents pays affectés.

(Suite à la page 9)

## EROSION CÔTIÈRE : (Suite de la page 8)

Au cours de cette rencontre, les experts de la sous-région ont apprécié les différentes initiatives prises pour lutter contre l'érosion côtière à l'instar du Plan d'Action de l'Initiative Environnementale du NEPAD (PAIEN), le Plan d'Action Sous Régional pour l'Environnement du NEPAD/ Afrique de l'Ouest (PASRAO) et le Document de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA. En outre, le Grand Projet Ecosystème Marin du Courant des Canaries (GPEMCC) impliquant le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, Le Cap Vert, la Gambie, la Guinée Bissau et la République de la Guinée est exécuté par la FAO.

Le développement durable rime avec la conservation et l'utilisation durable des ressources marines et côtières.

Les organisations internationales des Nations Unies à l'instar du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'ONUDI se sont associées à cette lutte contre l'érosion côtière.

En effet, l'ONUDI pilote l'exécution du Projet Lutte contre la Diminution des Ressources Biologiques et la Dégradation de la Zone Côtière

dans le Grand Ecosystème Marin de la Guinée (Afrique de l'Ouest et du Centre) pour un coût total estimé à 20,8 millions de dollars US et mise en œuvre par le PNUD et PNUE.

En tout, 16 pays africains bénéficient de ce projet qui va permettre de restaurer les habitats dégradés, réduire la pollution provenant de la terre et des navires et enfin mettre sur pied une commission intérimaire du Courant Marin de la Guinée qui sera, plus tard, transformée en une commission permanente.

Les organisations sous régionales à l'instar de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ne sont pas du reste. En effet, le Programme sous Régional de la Lutte contre l'Erosion Côtière de l'UEMOA a été validé par plusieurs pays situés dans les endroits à risques dans le Golfe de Guinée.

Selon les experts environnementaux de l'espace UEMOA, ce projet estimé à environ 87 milliards de fca vise à atténuer les conséquences environnementales, économiques, culturelles et sociales du phénomène de la dégradation côtière.

### PRÉSERVER À TOUT PRIX

De son côté, le Togo a réalisé des

études des zones à risques afin de démarrer des travaux de construction des ouvrages de protection de son littoral.

Depuis 2010, le gouvernement a dans le cadre du Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN) réalisé des ouvrages de protection du littoral d'Aného qui sont réceptionnés le 25 avril 2014 par le Président de la République Faure Gnassingbé. D'un coût global de 3 milliards de F CFA environ, le projet a permis la réfection des berges de l'embouchure du Lac-Togo ainsi que la stabilisation du littoral entre Aného et Goumou Kopé à 47km de Lomé. Même son de cloche au Ghana où le pays a bénéficié d'un prêt d'EXIM Banque pour la construction d'une barrière artificielle constituée d'épis et de digues afin de protéger ce qui reste encore de la beauté du littoral à Keta et dans certaines localités riveraines à l'instar de Cape Coast.

Aujourd'hui, les Etats sont appelés à jouer leur partition dans l'exécution des différents projets afin de doter les générations futures d'une habitation saine et protégée. Cependant, les experts estiment qu'il faudra mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation de tous les ouvrages afin

de juger de leur viabilité. A cet effet, le Haut Conseil pour la mer lors de sa réunion annuelle, tenue à Lomé, le 18 septembre 2015, au Palais de la Présidence de la République a mis sur pied une commission conduite par le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère de l'environnement du Togo pour évaluer sans délai l'efficacité de la technologie utilisée actuellement contre l'érosion côtière. Ladite commission fera des recommandations au gouvernement pour la suite des travaux de protection du littoral togolais.

L'érosion côtière a contraint certains riverains à quitter leurs habitations pour se retrouver dans des abris de fortune contre leur droit au logement dans les différents pays affectés.

Désormais, les experts appellent les gouvernements de la sous région à mettre en place un fonds spécial afin de porter une assistance humanitaire aux déplacés contraints par les conséquences néfastes du changement climatique à l'instar de l'érosion côtière à quitter leurs habitations. Pour M. Daniel Eklou, le Directeur du département humanitaire et social de la CEDEAO, on accorde peu d'attention aux implications sociales et aux droits de

l'homme quand à ce qui concerne les phénomènes liés au changement climatique dont l'érosion côtière. « L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions du monde où les populations sont particulièrement vulnérables aux différents risques climatiques générés par les modifications de la température, de la pluviométrie. Aujourd'hui, on assiste à des phénomènes tels que les tempêtes, les inondations, la sécheresse et l'érosion côtière qui ont des effets négatifs sur la santé et la sécurité humaine », a expliqué M. Eklou.

Pour l'instant, le pire semble être évité avec moins de perte en vie humaine lié à l'érosion côtière comme ce fut le cas lors des inondations dans certains pays en Afrique de l'Ouest.

Mais les experts sont unanimes que si les différents projets nationaux et régionaux ne sont pas exécutés avec acuité, les pays du Golfe de Guinée ne seront pas épargnés par les cyclones violents qui font déjà rage dans le pacifique.

Aujourd'hui, il est primordial que des études environnementales soient réalisées avant l'exécution des projets de construction des infrastructures maritimes tels que les quais et les marinas pour ne pas toujours rester à la merci de dame nature qui est exacerbée par sa surexploitation.

# FORFAIT ENTRETIEN

# 60.000 FCFA\* TTC

## NETTOYAGE DU CIRCUIT D'INJECTION OFFERT

- VIDANGE + FILTRE A HUILE
- 16 POINTS DE CONTRÔLES

\*Yaris, Corolla, Avanza





Bd Eyadema BP 332 Lomé  
Tél. 22 23 31 00  
cfaotogo@cfao.com



## Alerte à la grippe aviaire, le gouvernement rassure.

**D**ans un communiqué conjoint publié le 21 avril dernier, les ministres de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, le Colonel Ouro-Koura Agadazi et de la Santé, le Professeur Moustafa Mijiyawa ont annoncé la détection de cas de grippe aviaire dans la préfecture des Lacs, notamment dans le village de Kpessi.

Selon le document, les services techniques desdits ministères ont été alertés le 12 avril par un aviculteur, qui s'inquiétait de la mortalité croissante de la volaille dans sa ferme sise dans cette préfecture, située à une trentaine de kilomètres de Lomé, soit plus de 3500 volailles en deux semaines, représentant plus de 70% de son élevage.

« Les résultats d'analyses des échantillons prélevés sur ces volailles faites au laboratoire central vétérinaire de Lomé, le 14 avril 2018, se sont révélés positifs au virus H5N1, confirmant ainsi la présence de la grippe aviaire », renseigne le communiqué.

De fait, entre autres mesures, le gouvernement interdit tous mouvements de volailles dans les Lacs, pour une période de 30 jours. Il appelle les consommateurs et l'ensemble de la population à la vigilance, au respect de biosécurité et à l'observation des règles élémentaires d'hygiène.

Le Togo avait été déjà touché en 2008 par la grippe aviaire, occasionnant une importante baisse de la production de volaille, qui est passée de 14 millions de têtes à 8,5 millions en 2011. En 2016, de nouveaux cas avaient été signalés dans deux localités dans les préfectures du Golfe et d'Agoènyivé, dans la région maritime. Il s'agit d'Adidogomé et d'Adetikopé dans lesquels des morts subites de volailles

avaient été constatées. Aussitôt, des mesures avaient été prises : des milliers d'oeufs de cailles ont été détruits, des volailles abattues et incinérées, les exploitations d'élevage d'Adetikopé et Adidogomé mises en quarantaine pour une durée de trente jours au moins, tandis que les marchés de volailles dans la région ont été placés sous surveillance et les exploitations voisines des foyers de la maladie objet de désinfection.

Dans tous les cas cités plus haut, aucune contamination humaine n'a été signalée.

### VIRUS :

Selon la description de l'Institut Pasteur, la grippe aviaire est une maladie virale qui sévit chez les oiseaux, et dont le taux de mortalité est très élevé chez les oiseaux d'élevage (poulet, oies, etc.). Si la plupart des virus aviaires n'infectent pas l'homme, certains sous-types parviennent parfois à franchir la barrière des espèces : c'est le cas du virus H5N1, pathogène pour l'homme et présent en Asie. A l'heure actuelle, la transmission du virus ne se fait que de l'animal à l'homme, mais les autorités sanitaires redoutent une évolution du virus vers une forme transmissible d'homme à homme, porte ouverte à une pandémie.

La grippe aviaire est décrite comme une infection provoquée par des virus grippaux de type A, et en particulier

par les sous-types H5, H7 et H9. Cette infection peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages ou domestiques. Elle est généralement asymptomatique chez les oiseaux sauvages, mais peut devenir fortement contagieuse et entraîner une mortalité extrêmement élevée dans les élevages



Des poules

industriels de poulets et de dindes, d'où son nom de « peste aviaire » ou d'« Ebola du poulet ». Le virus de la grippe aviaire peut parfois infecter d'autres espèces animales comme le porc et d'autres mammifères, dont l'homme.

Le virus de la grippe aviaire H5N1 a été repéré pour la première fois en 1997, lors d'une épidémie à Hong Kong, causant la mort de six personnes. Il est réapparu fin 2003, provoquant d'abord des épizooties -

maladies touchant uniquement des espèces animales - chez les volailles dans plusieurs pays d'Asie, suivies des premiers cas humains.

A l'heure actuelle, dans tous les cas humains avérés de grippe aviaire, les personnes étaient en contact direct avec des volailles infectées et les très rares cas de transmission entre humains du virus H5N1 sont restés épisodiques. Cependant, la menace

considération.

### MESURES D'HYGIENE :

Le virus de la grippe aviaire se propage en général par contact avec des oiseaux infectés. L'une des principales mesures de sécurité pour endiguer la maladie consiste donc à observer de bonnes pratiques d'hygiène (lavage régulier des mains, port d'un masque).

Lorsqu'un foyer animal est identifié, les mesures consistent en une mise en quarantaine suivie de l'abattage des animaux infectés et des animaux potentiellement exposés. Des procédures de décontamination du matériel utilisé doivent alors être appliquées afin d'éviter une contamination entre fermes.

En juillet 2005, une conférence internationale, sous l'égide de l'OMS, de l'OIE et de la FAO, a statué sur les mesures nécessaires pour prévenir la transmission du virus. Elle a notamment insisté sur la nécessité d'élever les différentes espèces animales séparément, en évitant tout contact entre les volailles et les porcs, et d'encourager les éleveurs à signaler les cas suspects de grippe aux autorités.

En dehors des recommandations destinées à l'élevage, des mesures de précaution individuelles sont recommandées pour les personnes exposées à des volailles infectées. De même, pour les voyageurs se rendant dans des zones où il existe des foyers animaux, il convient de respecter certaines précautions

## TILAPIAS :

### Une interdiction problématique

**B**ien que l'alerte ait été lancée depuis mai 2017 par la FAO, ce n'est que le 16 avril dernier, que le gouvernement a réagi à la menace du virus de lac du Tilapia, à travers un arrêté interministériel interdisant l'importation, la vente et la consommation des tilapias produits dans d'autres pays que le Togo. Une décision inopportune à bien d'égards.

Il est désormais interdit d'importer de tilapia au Togo. Une décision motivée, selon le gouvernement, par le souci de protéger la pisciculture locale. Cette décision, selon le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, vise à protéger le bassin togolais du virus du tilapia lacustre.

«L'arrêté a été pris pour protéger nos élevages piscicoles parce que le gouvernement est en train de relancer le secteur de la pêche et notamment de la pisciculture», souligne le Dr Ibrahim Barry, le directeur de l'élevage par intérim.

«Si ce virus venait à rentrer dans le pays, ça veut dire que les pisciculteurs vont perdre parce que quand ce virus rentre dans un bassin, c'est 90% à 100% de mortalité de poissons», rappelle-t-il. «Contrairement à ce que les gens racontent un peu partout, ça n'a rien à voir avec la santé publique.

En jargon scientifique, on l'appelle une mesure SPS, une mesure sanitaire et phytosanitaire», précise-t-il.

Jusqu'à présent, le virus de lac du tilapia (TiLV) n'a été confirmé que dans cinq pays sur trois continents: la Colombie, l'Equateur, l'Egypte, Israël et la Thaïlande.

Selon la FAO, l'agent pathogène ne pose pas de risques pour la santé publique. Mais l'organisation recommande aux pays un programme de surveillance efficace afin de déterminer la présence ou l'absence du TiLV.

Le TiLV appartient à la famille des virus Orthomyxoviridae, qui s'apparente également à la famille du virus de l'Anémie infectieuse du saumon et qui fait des ravages dans l'industrie de l'élevage de saumons. Aucun danger pour l'être humain ou les consommateurs.

A priori donc, à part le plan de

surveillance que devrait dérouler le gouvernement, il n'y a pas lieu d'interdire le tilapia, d'autant plus que contaminé ou non, le tilapia ne représente aucun danger pour les consommateurs. Le ministère et ses services techniques n'expliquent pas non plus, comment les produits halieutiques importés congelés peuvent se retrouver dans les bassins de la production locale.

### PROTECTIONNISME ?

L'article 6 de l'arrêté portant interdiction provisoire d'importation de tilapias au Togo, stipule que le tilapia élevé ou pêché dans les eaux togolaises ne comporte aucun risque et peut être consommé sans crainte. Pour les importateurs, cet arrêté s'apparente à un protectionnisme du gouvernement au bénéfice des producteurs locaux.

Seulement, en 2017, le Togo a importé environ 1777 tonnes de tilapias,



Du tilapia

contre une production locale de 160 tonnes environ, soit moins de 10% des importations. La production locale est donc loin de combler le gap généré par l'interdiction.

Pour Jacques Sivomey, directeur de Heistal Togo et importateur de produits congelés, le gouvernement aurait dû accorder un moratoire. «C'est l'association des importateurs de produits congelés qui a décidé d'arrêter l'importation de tilapias de façon provisoire pour soutenir la production locale», rappelle-t-il. «La décision des ministres est venue trop tôt par rapport aux stocks flottants ou existants. Il

aurait fallu qu'on se concerte afin d'arrêter une date limite ou un moratoire. Il y a encore du tilapia sur le marché, certains ont beaucoup plus de stocks que d'autres, il faudrait quand même qu'ils les écoulent», insiste-t-il.

Selon la FAO, la production mondiale de tilapias issus de l'aquaculture et des captures s'élevait à 6,4 millions de tonnes et valait environ 9,8 milliards de dollars américains, tandis que le commerce mondial de tilapias représentait environ 1,8 milliard de dollars. Selon l'organisation, ce poisson est un pilier de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde entier.

## ACCORD GOUVERNEMENT-SYNDICATS : Peut-on parier sur la fin des grèves dans l'éducation ?

**A**près plusieurs semaines de crise dans le secteur de l'éducation nationale, le gouvernement et les syndicats ont décidé de fumer le « calumet de la paix ». Ils ont paraphé ce 19 avril 2018 un accord qui permettra le retour de la sérénité dans le secteur. Les deux ministres de l'éducation nationale et une dizaine de syndicats de l'éducation dont la puissante Coordination des syndicats de l'éducation du Togo (CSET) ont signé le document en présence du Premier ministre Klassou Sélom.

Ce protocole d'accord vise à promouvoir la compréhension et la confiance mutuelles entre les acteurs du système éducatif et à favoriser les conditions propices en vue de la poursuite des efforts tendant à apporter de manière soutenue et durable des réponses adéquates aux défis et aux besoins du secteur de l'éducation, lit-on dans le document paraphé.

L'accord inclusif porte sur 10 points et est destiné à améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants.

Il s'agit d'abord de l'adoption d'une approche globale et durable en vue d'améliorer et de moderniser le système éducatif, sur une période initiale de cinq ans à compter de la signature du présent protocole.

S'agissant des questions de primes qui font partie des principales revendications des enseignants, le

gouvernement s'est engagé à accroître des ressources budgétaires allouées sur la base de la progression moyenne des ressources budgétaires allouées enseignants.



Le PM entouré des ministres de l'éducation nationale lors de la signature

au secteur de l'éducation. Dans ce sens, pour le compte de l'année 2018, les primes des enseignants seront revalorisées pour un montant total d'un milliard (1.000.000.000) de francs CFA. Pour l'année 2019, et

au secteur de l'éducation, estimée à dix milliards (10.000.000.000) de francs CFA au cours des cinq années précédentes, un cinquième (1/5ème) de ce montant sera consacré à l'amélioration des primes des

et de mise en œuvre du statut particulier des enseignants, un des points principaux de la plateforme revendicative des enseignants, et l'adoption d'un processus d'adoption de la loi portant orientation sur

Le gouvernement s'est, en outre, engagé à accroître dans six mois sa subvention et l'intégration de l'indemnité forfaitaire des vingt mille (20.000) francs CFA aux soldes de base des enseignants bénéficiaires.

Le texte préconise également l'accélération du processus d'adoption

l'éducation nationale.

Même si les syndicats de l'éducation se sont concertés avant de signer le document, il est très tôt pour parier sur la fin des grèves dans le secteur d'autant plus que ce n'est pas la première fois qu'un accord intervient entre les deux partenaires. Par le passé des accords ont été signés avant d'être finalement désavoués par la base. Ce weekend diverses assemblées générales des syndicats affiliés à la CSET se sont tenues. Elles ont fait apparaître un mouvement divisé. Si la base majoritairement adhère à l'accord, les fédérations de la région Centrale et des Savanes optent pour la poursuite des mouvements en respect au mot d'ordre de grève de la Synergie des travailleurs du Togo (STT).

Ce protocole d'accord est le fruit d'un groupe de travail mis en place depuis le 18 Janvier de l'année 2018.

Depuis 2013, les enseignants togolais revendiquent de meilleures conditions salariales et d'amélioration de leur cadre de travail.

## CORIS EPARGNE **KDO**

Minimum 100.000 FCFA,  
rémunérée à **4,5%**  
une fois par an.

**La Banque Autrement**  
www.corisbank.tg

**CORIS  
BANK**  
INTERNATIONAL

**COTON :****Plus de 172000 hectares emblavés pour plus de 116000 tonnes de production**

**L**a nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT) a présenté vendredi dernier le bilan projeté de la campagne 2017-2018. 172.000 hectares ont été exploités sur les 160.000 estimés pour une production totale qui devrait osciller entre 116000 et 118000 tonnes.

'C'est la première fois qu'un objectif fixé est atteint et même dépassé. Ce niveau de superficie dénote de la mobilisation des producteurs et de la stratégie mise en place', s'est réjoui vendredi Nana Nafamé, le directeur général de la NSCT au cours d'une conférence de presse de la 11e réunion-bilan du Programme régional de production intégrée du coton en Afrique (PR-PICA).

Ces bons résultats s'expliquent par plusieurs facteurs. Une bonne distribution des intrants, une plus grande motivation des producteurs grâce à des délais de paiement raccourcis, enfin un prix d'achat à la hausse.

L'augmentation de la production même si elle n'atteint pas les prévisions est due, à la nouvelle stratégie élaborée par la NSCT, la mise à disposition des producteurs des semences de bonne qualité ainsi que des engrais. Selon

le directeur de la NSCT, la campagne de mobilisation sur le terrain et l'ouverture de l'usine de Blitta ont aussi impacté sur les récoltes.

Et pourtant, le secteur n'a pas été aidé avec une météo perturbée alternant pluies violentes et forte sécheresse. La saison prochaine, les dirigeants font une prévision de 180 000 tonnes.

Rappelons que la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) est une société d'économie mixte au capital social de 2 milliards de F.CFA dont 60% (1 milliard 200 millions) détenue par l'Etat et 40% (800 millions) par la Fédération Nationale des Groupements de Producteurs de Coton (FNGPC).

Dans sa vision stratégique, la filière cotonnière togolaise doit être intégrée et jouir d'une bonne gouvernance. Elle doit être compétitive, rentable, viable, animée par des acteurs

professionnalisés qui interagissent pour réaliser une production annuelle minimale de 200000 tonnes de coton-graine et contribuer à l'économie nationale d'au moins 7% du PIBA et à l'élévation des revenus des cotonculteurs au-dessus du seuil de pauvreté, ceci en 2022.

**EN MARGE DU PR-PICA**

La 11ème réunion bilan du Programme Régional de Production Intégrée du Coton en Afrique (PR-PICA) a débuté mercredi 18 avril 2018 à Lomé. Organisée par la NSCT, la rencontre réunit les six pays plus grands producteurs de coton d'Afrique que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et le Togo.

«Cette réunion sous régionale a permis aux participants de voir, de façon spécifique comment les



Le coton

campagnes agricoles cotonnières se sont déroulées dans chaque pays dans l'optique de prendre des dispositions en vue d'avoir la maîtrise et le contrôle des ravageurs et d'agir sur la fertilité des sols à travers les intrants adoptés», a confié, le Directeur Général de la NSCT.

A Lomé, les pays participants ont présenté les résultats des activités de recherche-développement de la campagne 2017-2018 au niveau de

chaque pays. La rencontre de Lomé se veut un cadre d'échanges et d'expériences sur la problématique de l'amélioration de la productivité dans les différents pays membres du PR-PICA.

La 11ème réunion du PR-PICA a débouché sur le renforcement du partenariat entre les producteurs, les sociétés cotonnières et les firmes agro-pharmaceutiques.

# Charmel

## Service Nettoyage

**Services d'entretien et de nettoyage commercial, industriel et résidentiel**

**Propreté - Rapidité - Efficacité**

**Professionnels**

Traitement de marbre cristallisation - Entretien Bureau - Dératisation  
 Nettoyage d'ateliers - Entretien de locaux commerciaux - Nettoyage fin de chantiers - Nettoyage des façades - Enseignes - Entretien sanitaire  
 Désinsectisation - Lavage de moquettes - Aérogommage

**Particuliers**

Nettoyage à domicile - Nettoyage des vitres - Shampoing moquettes  
 Lessivage murs - Décapage sols - Nettoyage après sinistre

**Nos équipements: Autolaveuse, monobrosse, aspirateur ...**

*L'expert de la propreté ...*

Agoè Assiyéyé Carrefour Bleu en face de SYLICONTO  
**Contact: (00228) 90 11 40 94**

## « MIMÉ TCHA TCHATCHA » :

### Le phénomène qui justifie une réglementation de l'utilisation des réseaux sociaux.

**D**es images de deux vieilles femmes présentées comme étant des sorcières qui seraient tombées d'un arbre dans le quartier Agbalépédo, un message vocal d'un ex, un mauvais perdant, citant nommément la femme désirée comme étant une séropositive dans le but de nuire à sa réputation, des photos insupportables des victimes d'accident de circulation, sont quelques uns des dérives relayées ces derniers temps sur les réseaux sociaux au Togo.

De fait, ceux-ci sont devenus aujourd'hui de véritables architectes de la rumeur, de la calomnie, de fake news (fausses informations), ou de «vérités alternatives». Des tireurs invisibles derrière ces réseaux ciblent des personnalités publiques ou des acteurs politiques, dans le but de les déstabiliser ou de nuire à leur réputation, incitant leur auditoire à partager diligemment et largement leurs publications ou audios (mimé tcha tchatcha). Plus compliqué, ils se mettent parfois au service de groupes d'intérêt dont ils défendent les inavouables objectifs, en «produisant» des informations orientées, quand il ne s'agit pas tout simplement d'une entreprise soutenue de désinformation.

Sur les 2 milliards d'utilisateurs des réseaux sociaux en 2017, on estime que 3 Togolais sur 7 utilisent au moins un réseau social. Les principaux réseaux investis par ces nouveaux fabricants d'informations aussi imaginaires que toxiques sont Facebook, Twitter et YouTube, Whatsapp. Ce dernier connaît une poussée fulgurante dans le pays même dans les milieux insoupçonnés grâce à la facilité de communication qu'il offre. Ces médias, faciles d'accès et d'utilisation, ont permis, ces dernières années, à

tout individu, de créer son propre support d'information, sans devoir



Logos des principaux réseaux sociaux

souscrire aux lois auxquelles sont soumis les médias traditionnels. Les conséquences de ces entreprises de déstabilisation peuvent s'étendre à tout un pays, quand ce sont des grands serveurs de l'État qui sont visés.

Démunis face aux attaques répétées, forcément hostiles, et parfois scabreuses, nombre de citoyens togolais «attaqués» sont quasiment mis en demeure de s'expliquer régulièrement, sans que leurs

calomnies, fausses nouvelles, règlements de comptes, intox, accusations mensongères mettant en cause la probité et l'honneur des personnes : dans ce sombre registre, le nombre de victimes ne cesse d'augmenter.

Les pouvoirs publics, alertés, dépassés parfois par les désastres occasionnés par l'utilisation litigieuse des réseaux sociaux, sont amenés, depuis quelque temps, à se pencher

sur la question. Tout en prenant en compte la difficulté à «contrôler» ces outils de communication à portée mondiale, et dont les utilisateurs se trouvent bien souvent à l'extérieur du pays, le gouvernement, s'attelle à la réglementation des réseaux sociaux. C'est

d'un groupe privé, d'une page d'une communauté peu nombreuse ayant un même intérêt par exemple, alors, elle sera considérée comme injure non publique.

Au Togo, sur le plan civil, il est possible d'engager la responsabilité des internautes au titre, par exemple, d'une violation du droit de chacun au respect de sa vie privée. En outre, les infractions pénales de droit commun telles que l'injure, la diffamation, ou encore l'incitation à la haine peuvent être retenues contre les auteurs de ces publications. C'est dans ce sens que l'administrateur d'un groupe whatsapp a été condamné au Bénin la semaine dernière.

Mais ces réponses exclusivement judiciaires ne sont pas suffisantes et ne permettent pas de réguler efficacement et rapidement l'intégralité du contenu en circulation. C'est pourquoi d'autres solutions doivent être retenues. Toutefois, il faut bien reconnaître qu'une réglementation ne consisterait qu'à produire une réponse partielle à ce phénomène. Pour endiguer ces dérives, le Togo devra engager une vaste campagne de pédagogie, en direction de la population, éduquer la population sur l'usage et les inconvénients de ces médias numériques. Cette campagne doit viser plus particulièrement les jeunes qui «à l'heure actuelle de l'e-réputation ne comprennent pas qu'un post aujourd'hui peut avoir un effet boomerang sur leurs carrières, demain».

Ce n'est qu'après qu'on pourra s'atteler à la formation à la culture numérique par la mise en place de politiques d'éducation et de prévention ; la collecte du contenu illicite par la création de procédures de signalement ; l'autorégulation par le développement d'une relation de confiance avec les entreprises de technologie de l'information ; le renforcement du volet répressif par l'adoption de nouveaux textes législatifs.

Mais il est inévitable que tout est avant tout question de responsabilité et de respect des lois. Les responsables de sites d'informations ou les utilisateurs de réseaux sociaux doivent faire preuves de responsabilités en prenant des dispositions pour que la dignité des personnes et des citoyens soit pleinement préservée car l'usage des réseaux sociaux doit se faire dans la garantie de la paix sociale et le respect des libertés publiques et individuelles.

dans cette optique que s'inscrit la communication faite lors du conseil des ministres du 21 mars 2018.

Au cœur des réflexions sur le sujet, la réglementation des réseaux sociaux notamment par la mise en place d'une campagne de sensibilisation relative à leur usage, la signature d'un code de bonne conduite avec les représentants de structures comme Facebook et Twitter, l'adoption d'une loi sur les fausses informations et la création d'une plateforme de signalement.

« La prolifération des discours de haine (hate speech) et des fausses informations (fake news) sur internet et plus spécifiquement sur les réseaux sociaux, constitue aujourd'hui une préoccupation mondiale et une menace sérieuse, tant pour la stabilité des Etats que pour la cohésion et la paix sociale », se justifie le gouvernement.

#### INTERNET N'EST PAS UN MONDE SANS GOUVERNEMENT

La multiplication des dérives sur les réseaux sociaux laisse croire que Internet est un monde sans gouvernement. Des lois encadrent pourtant l'usage, et la diffusion d'un tel contenu, comme le simple fait de le «liker» ou de le «retweeter» peut être puni. Publier ou relayer des contenus répréhensibles sur les réseaux sociaux est punissable de peines de prison. En France par exemple, l'injure sur Facebook ou un réseau social sera considérée comme publique si elle est lancée sur un profil, un groupe ou une page publique. Si elle est en revanche publiée dans le cadre

**focus Infos**  
Renforcement Topique d'Informations  
www.focusinfos.net

**Vous êtes jeune entrepreneur vous avez lancé un produit ou un service innovant ...**

*Vous souhaitez en parler*

**Contactez notre rédaction pour être publié gratuitement dans la rubrique Entrepreneuriat et soyez peut-être le gagnant de la sélection du meilleur entrepreneur organisée avec des partenaires**

+228 91 44 84 24 / 90 03 43 01  
focusinfos@yahoo.fr

## PARTENARIAT MOOV &amp; MFS :

## Le marché de transferts internationaux désormais accessible aux clients de Moov via Flooz

**D**ans le souci de permettre à ses abonnés d'effectuer des transactions de transferts internationaux via Flooz sur de nouvelles destinations, Moov Togo, la société privée de téléphonie mobile au Togo, vient de nouer un partenariat avec MSF Africa, le réseau leader de la technologie financière, basé en Afrique du Sud. Ce partenariat a été rendu public ce 20 avril 2018 à l'hôtel 2 Février à Lomé. C'était en présence des responsables des deux sociétés, MM. Abdellah TABHIRET et Daré OKOUDJOU, respectivement directeur général de Moov Togo et directeur exécutif de MFS Africa, entourés de leurs plus proches collaborateurs.

Le partenariat Moov Togo et MFS Africa vise essentiellement à offrir aux abonnés de Moov Togo, des services à valeur ajoutée de transfert internationaux sur de nouvelles destinations. Par ce partenariat, Moov qui a un taux de pénétration très favorable dans le secteur au Togo, veut s'interconnecter à ce solide partenaire (MFS Africa) implanté dans une trentaine de pays du continent et une vingtaine hors du continent pour avoir accès aux 170 millions de clients de sa portefeuille mobile en Afrique grâce à son vaste réseau de banque et marchands en ligne tels que MTN, Orange, Vodafone, Ecobank.

Fier d'être le leader du transfert d'argent sur le marché togolais et même sous régional, le directeur général de Moov Togo, M. TABHIRET, se réjouit de ce partenariat qui « permettra aux

clients de gagner en termes de car les tarifs sur les transferts



Le DG M TABHIRET de Moov Togo à sa gauche le directeur exécutif de MSF AFRICA M. Okoudjou

rapidité, de sécurité des transactions internationales que nous lançons mais aussi en termes du coût sont très compétitifs parce que nous

sommes conscients qu'il faut donner des avantages à nos clients », déclare-t-il.

La digitalisation, selon le Directeur Moov Togo est la condition sine qua none du développement du monde, et sa société a fait la promesse d'aller chercher les meilleurs partenaires sur

le marché. MFS Africa devra connecter la base des clients Flooz à l'économie numérique du monde. « Avant nous avons la possibilité de faire le transfert international sur trois opérateurs maintenant on a une multitude d'opérateurs. On sera ouvert sur 33 pays », a insisté le directeur de Moov Togo.

« Le succès de Flooz Togo est l'un des secrets les mieux gardés en ce moment en Afrique », a pour sa part concédé le directeur exécutif de MFS Africa, M. OKOUDJOU. Il a avoué être

impressionné par les chiffres, la présence, et la visibilité de Flooz Togo. « Vous n'avez pas grand-chose à envier aux grandes sociétés dans le domaine », s'est-il finalement lâché se réjouissant d'accueillir le nouveau réseau au sein de MSF qui est un réseau des réseaux.

MFS collectionne et connecte les opérateurs mobiles money un peu partout sur le continent pour permettre aux citoyens africains d'échanger en eux.

Réalisé en 2013 comme une véritable révolution sur le marché mobile au Togo, le service Flooz offre la possibilité aux abonnés de Moov Togo de gérer des services financiers via un téléphone portable.

Avec ses 4 banques partenaires, son porte-monnaie de 2 millions d'utilisateurs ce qui représentent 33% des abonnés télécoms au Togo, plus 5 000 points de vente sur le territoire avec une transaction de plus de 39 milliards par mois, Moov se positionne comme apporteur de solution innovante sur le segment Mobile Money à travers son produit Flooz Togo.

# NOUVEAU CITROËN C3 AIRCROSS

## DESTINÉ À L'AVENTURE...

A PARTIR DE

# 11.900.000

FCFA TTC

CREATIVE TECHNOLOGIE

Bd Eyadema BP 332 Lomé  
Tél. 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

## Et de IV pour le « Togoville Jazz »

✎ Wilfried ADEGNIKA

**G**enre musical originaire du Sud des Etats-Unis, le jazz a été créé au sein des communautés afro-américaines. Et au fil des années, a conquis le reste des continents. Bien que la fête de la musique soit le 21 juin, cette musique s'est vue consacrée une journée internationale par l'UNESCO le 30 avril. De fait le Togoville Jazz vient le célébrer avec ses variantes au Togo pour ne pas déroger à la coutume.

« Dans le choix du nom du Festival de jazz du Togo, de peur de ne pas perdre l'essence même de la musique jazz, un travail de mémoire a été fait, au point qu'il ne nous est pas permis de passer sous silence la richesse historique de notre pays le Togo. En conséquence le Festival International de Jazz du Togo porte le nom : Togoville Jazz, par référence à la ville royale à qui le Togo doit son nom. » explique Mawuto Dick responsable de l'espace culturel LEVEL et promoteur de l'évènement.

« Au Togo, une minorité s'intéresse au jazz et c'est à peine qu'on retrouve les œuvres des artistes togolais à l'international. Et pire encore, la plupart des Togolais méconnaissent les artistes et les différents domaines dans lesquels ils œuvrent » affirme Dick. Et c'est pour « pallier à ce



mal et aussi dans le but d'offrir public à travers : formations, aux artistes togolais l'opportunité prestations, que nous organisons de se faire connaître du grand chaque année ce festival de

Jazz dénommé Togoville Jazz. » explique-t-il.

Le festival se veut donc de créer un cadre dynamique de rencontre, d'échange et de promotion de la musique jazz au Togo. Et l'occasion d'offrir une vitrine internationale aux artistes togolais de la chanson, de renforcer la capacité professionnelle des techniciens du spectacle et des managers d'artistes et ainsi de, « démystifier le jazz ». Pour Dick, considérer le jazz comme un genre musical réservé à une classe de privilégiés n'est pas en accord avec ses origines modestes ».

Les activités prévues pour cette édition sont réparties en 3 grandes parties : d'une part des communications qui portent sur des thèmes ayant un rapport avec les industries créatives et spécialement avec l'industrie musicale. Elles visent à promouvoir l'industrie créative au Togo et se tiendront à l'Institut Français du Togo. D'autre part

des ateliers qui s'adressent aux techniciens de spectacle, managers d'artistes et portent sur les métiers de la scène (techniques de sonorisation, techniques d'éclairage, scénographie, techniques vocales, les instruments...) qui se tiendront à l'Institut Goethe et à l'espace culturel LEVEL ; ainsi que des concerts.

Cette 4<sup>ème</sup> édition rassemblera autant des artistes que de groupes nationaux : Ogrini Baladjè, Naida Sambo, Kossi Mawun Trio, Hortense Nayo qu'internationaux : M'Bouillé KOITE (Mali) / Prix Découverte RFI 2017, Fanie Fayar (Congo) / Médaillée d'Or en Chanson Jeux de la Francophonie 2017, Succès Band (Ghana), Mitibkiéta (Burkina Faso) et Danny King (Bénin).

Rendez-vous donc du 30 avril au 06 mai pour célébrer le jazz qui comme le dit Nina Simone « n'est pas juste une musique, c'est une manière de vivre, c'est une manière de penser »

## Surprise au théâtre d'improvisation ce 21 avril à l'Institut Français

✎ Wilfried ADEGNIKA

**C**e samedi 21 avril à l'Institut Français du Togo, aussi bien le public que les acteurs ont été surpris par le spectacle offert, tous se demandant comment est-ce possible ? Bienvenue à une représentation du théâtre d'improvisation.

Un spectacle atypique qui surprend aussi bien le public que les acteurs car tous deux ne sachant pas, ce qui les y attendait. C'est ce qui s'est passé le 21 avril dernier à l'Institut Français. Comme on le dit si bien au « théâtre d'improvisation » : « Vous ne savez pas ce que vous allez voir et pour cause, ils ne savent pas ce qu'ils vont jouer »

Courant théâtral apparu au 16<sup>ème</sup> siècle en Europe, cet art, le théâtre

d'improvisation 1977 a été remis au goût du jour par les Canadiens en 1977 et ne cesse depuis, de conquérir le public qui y assiste.

Après leur première prestation à guichets fermés et leur succès à l'Institut Français en 2017, Olivier Dubois et son équipe composée Blaise Folo, Gentil Houndenou (Togo), Selena Hernandez, Nouette Mélinda ont remis le couvert pour un nouveau spectacle plein de

surprises.

« Il y a eu beaucoup de monde comme vous pouvez le constater. Le spectacle s'est déroulé en deux parties. La première qui n'était rien que du théâtre et de la comédie ; la deuxième un peu plus longue, fut comme un long métrage qui a duré pendant 45 minutes. C'est ce que j'ai pu retenir de la soirée. Moi j'ai adoré et d'autres aussi sont du même avis que moi » a déclaré Hamdiya Katchirika, une spectatrice.



Les acteurs sur scène

## L'acte III de SALAD'ART est pour le 04 Mai 2018

✎ Wilfried ADEGNIKA

**I**nitiative de l'association Culturelle pour l'Education et le Social en Afrique (ACES-AFRIQUE), la SALAD'ART comme l'indique le nom est une salade d'arts c'est-à-dire : « un mélange de tous les arts de la scène qui se font en prestation live acoustique » selon les organisateurs.

Pour ces derniers toujours SALAD'ART est un « carrefour de tous les arts, une rencontre mensuelle d'échange entre les différents artistes des arts de la



scène et de leur public » qui se tient chaque 1<sup>er</sup> jeudi du mois au Mint Hôtel.

Ce spectacle vient répondre au besoin du public qui : « ne cesse de réclamer des soirées live performances multidisciplinaires car aujourd'hui la majorité des concerts sont en mode playback où le public a l'impression de revoir que la même délire dans les clips et les morceaux des artistes or en live performance l'artiste démontre son talent à l'état pur et se surpasse » déclarent-ils

« Les deux premières soirées sont couronnées de succès avec un public satisfait qui n'aime pas quitter les lieux à la fin de la soirée car rien de plus beau que les multicolores que présente les soirées » affirment les organisateurs sur une note de satisfécit.

Pour ce troisième rendez-vous qui célèbre les indépendances du Togo le collectif «débat du rire» composé de MP3, Valentin Vieyra et Bibisco tous des humoristes togolais et le béninois Kromozom sont à l'affiche pour le grand plaisir du public.

# NOUVELLES GARANTIES



## ASSUR**AUTO**+

Avec **ASSUR**AUTO+,  
nous prenons le relais en cas de sinistre.



## ASSUR**AUTO** CONFORT

Avec **ASSUR**AUTO CONFORT  
nous réparons votre véhicule en cas d'accidents,  
que vous soyez responsable ou non.